

L'héritier de la couronne de France prend position contre le mariage homosexuel

Voici quelques jours, Economiematin.fr se faisait l'écho de l'intention de Louis XX, duc d'Anjou, héritier de la couronne de France, de faire son entrée dans l'arène politique française en 2013. C'est désormais un fait acquis.

Dans un courrier frappé aux armes de la maison des Bourbon, Louis proclame son opposition totale au mariage homosexuel, et "appelle tous les Français à défendre les valeurs si chèrement défendues pendant des siècles par nos aînés, et à faire connaître leur soutien aux défenseurs de la Famille et des droits de l'Enfant". Cette intervention de Louis XX survient à cinq jours de La Manif Pour Tous qui se déroulera à Paris le 13 janvier, et pourrait rassembler entre 500 000 et 1 million de personnes, d'après les dernières prévisions.

Voici l'intégralité du manifeste, transmis à la presse ce mardi soir :

Madame, Mademoiselle, Monsieur, Mes chers compatriotes,

Le monde politique s'est saisi d'un sujet remettant en cause l'institution universelle et intemporelle qu'est la Famille, ce qui constitue une menace aux fondements mêmes de notre société. L'humanité toute entière et, en particulier, notre histoire commune, celle de la France, s'est bâtie sur le seul socle familial. Mille ans de notre histoire reposent sur une famille dont je suis l'héritier, le fils aîné, et que j'ai l'immense charge de représenter auprès de vous.

Or, certains souhaitent que l'institution du mariage, sur laquelle repose toute la structure familiale, soit banalisée au point de l'étendre aux personnes du même sexe et, par voie de conséquence, de permettre l'adoption et donc la filiation d'enfants résultant de cette union.

De tous temps, l'homme et la femme se sont unis, naturellement, pour concevoir et élever des enfants. Que serions-nous si nos parents, nos aïeux n'avaient pas suivi ce processus naturel, institutionnalisé et sacralisé ensuite par le mariage chrétien? Comment accepter d'établir un droit à l'enfant au risque d'aller à l'encontre des droits de l'enfant ?

Nos hommes politiques ne peuvent prendre la responsabilité de redéfinir les lois immémoriales de la nature humaine. Certes, nous devons nous adapter continuellement aux évolutions de notre société mais certains principes immuables tels que l'union d'un homme et d'une femme pour fonder une famille et éduquer des enfants ne peuvent être remis en cause.

Nous avons le devoir de nous manifester auprès des responsables politiques qui souhaitent traiter ces questions d'une extrême gravité pour leur faire part de nos réflexions et de nos craintes. Il n'est nullement question de stigmatiser la communauté homosexuelle, dont je sais qu'elle est loin d'être unanime sur la question du mariage pour des personnes de même sexe, de l'adoption des enfants par ces derniers et de leur filiation. Il faut, au contraire, l'écouter tout en s'assurant que la cellule familiale n'est pas menacée. Je refuse que cette discussion soit traitée sous un angle politicien ou idéologique. La défense de l'institution du mariage entre un homme et une femme est un sujet de civilisation que la France doit aborder sans passion.

La vision de mes aïeux, et notamment celle d'Hugues Capet, de Saint Louis, d'Henri IV ou encore de Louis XIV, était de construire, dans l'intérêt de tous, une Nation française qui rayonnerait pendant des siècles. Elle ne s'arrêtait pas aux intérêts particuliers susceptibles de compromettre ses valeurs

fondatrices. Mon regretté père, le prince Alphonse, dans la lignée de laquelle je m'inscris, disait qu'il ne saurait y avoir dans quelque société que ce soit de permanence et de continuité sans le respect des droits fondamentaux de la Famille qui est la cellule de base de toute société constituée selon l'ordre naturel et chrétien. Il appartient à chacun d'y réfléchir. Puisse la miséricorde divine pourvoir à cette utile méditation pour que chacun se reprenne à espérer.

J'appelle donc aujourd'hui, hors de toute position politique partisane, tous les Français à défendre les valeurs si chèrement défendues pendant des siècles par nos aînés et à faire connaître leur soutien aux défenseurs de la Famille et des droits de l'enfant. Il en va de notre avenir. Les Français doivent montrer l'exemple aux autres nations.

Paris, le 8 janvier 2012.

Louis, duc d'Anjou"

Le courrier original de Louis XX, transmis aux médias mardi 9 janvier 2013 au soir